



PRÉFET DU NORD

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Lille, le 18 mai 2021

LETRE D'INFORMATION AUX ÉLUS CORONAVIRUS

POINT DE SITUATION DANS LE NORD DU 18 MAI 2021



Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint les informations actualisées depuis mon précédent point de situation.

- 1 – La stratégie de réouverture progressive des établissements recevant du public en quatre étapes
- 2 – La fête de la musique et la fête nationale
- 3 – Le pass sanitaire

Avec un taux d'incidence de 202 pour 100 000 habitants, la situation sanitaire dans le Nord s'améliore grâce :

- ✓ **aux bons résultats de la vaccination contre le virus de la Covid-19 : 1 113 657 injections dans le Nord au 16 mai 2021** dont 802 149 primo-injections et 311 508 secondes injections. Entre le 10 et le 16 mai, 152 381 injections ont été réalisées.
- ✓ **mais aussi à la responsabilité et la vigilance de tous dans la mise en œuvre des gestes barrières.**

Si le taux d'incidence diminue, il reste préoccupant. Ainsi, il importe donc de ne pas relâcher l'attention et de respecter les gestes barrières et la distanciation sociale.

1 - La stratégie de réouverture progressive des établissements recevant du public en 4 étapes

Le Président de la République a annoncé, le 29 avril dernier, la stratégie de réouverture qui doit permettre aux Français de progressivement retrouver une vie la plus normale possible :

1^{ère} étape : le 3 mai 2021

Fin des attestations de journée et des restrictions de déplacement

2^{ème} étape : le 19 mai 2021

Gestion de la crise sanitaire Covid-19

- Soutien aux entreprises dans le Nord : 03 59 75 01 00

Préfecture du Nord

12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003 - 59039 LILLE CEDEX
www.nord.gouv.fr - facebook.com/prefetnord – twitter.com/prefet59

Couvre-feu repoussé à 21h et réouverture des commerces, terrasses, musées, salles de cinémas et théâtres avec des jauges limitées

3^{ème} étape : le 9 juin 2021

Couvre-feu à 23h et réouverture des cafés et restaurants en intérieur et des salles de sport.

Assouplissement du télétravail, en concertation avec les partenaires sociaux au niveau des entreprises.

4^{ème} étape : le 30 juin 2021

Fin du couvre-feu

✓ **Le protocole mis en place pour accompagner la réouverture des commerces :**

Afin de concilier l'activité économique des commerces autorisés à accueillir du public et la protection sanitaire de la population, un protocole a été mis en place pour la réouverture des commerces le 19 mai 2021.

Pour le consulter : <http://www.economie.gouv.fr/commerce-conditions-reouverture>

✓ **Le protocole sanitaire pour les bars, les restaurants et restaurants d'hôtel :**

La sécurité des clients et des salariés pendant la crise de la Covid-19 est la priorité absolue du Gouvernement et de l'ensemble du secteur de l'hôtellerie-restauration. Le protocole présente les règles permettant la réouverture graduée de l'ensemble des restaurants, des établissements flottants pour leur activité de restauration, des restaurants d'hôtels, des bars et débits de boissons, dans des conditions conciliant leur activité économique avec la protection sanitaire de la population.

Pour le consulter : http://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/covid19-soutien-entreprises/Protocole-sanitaire-renforce-secteur-HCR.pdf

✓ **Le protocole sanitaire applicable pour les marchés ouverts et couverts :**

Les marchés ouverts ou couverts sont autorisés à accueillir du public dans les conditions prévues par le présent protocole.

Pour le consulter : https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/covid19-soutien-entreprises/Protocole-sanitaire-renforce-marches-couverts-et-ouverts.pdf

2 - Fête de la musique et Fête nationale

✓ **Fête de la musique le 21 juin :**

La fête de la musique sera concernée par la mesure de limitation des groupes sur l'espace public. Comme l'année dernière, la fête de la musique ne pourra donc pas se tenir dans des conditions habituelles. Un travail est en cours pour définir un protocole dédié permettant d'autoriser certains concerts dans le respect des règles sanitaires et en limitant les regroupements.

Gestion de la crise sanitaire Covid-19

- Soutien aux entreprises dans le Nord : 03 59 75 01 00

Préfecture du Nord

12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003 - 59039 LILLE CEDEX
www.nord.gouv.fr - facebook.com/prefetnord – twitter.com/prefet59

✓ Fête nationale le 14 juillet :

Le 14 juillet pourra être célébré mais dans le respect des règles de distanciation sociale et des gestes barrières (sauf situation sanitaire locale exigeant des mesures renforcées). Un travail est en cours pour définir un protocole dédié.

3 - Le pass sanitaire

Le pass sanitaire sera utilisé pour accéder à des rassemblements ou des événements à partir du 9 juin 2021. Ce pass sanitaire ne sera exigé que dans **les situations où le brassage du public est plus à risque au plan sanitaire**. À ce titre, il s'appliquera au-delà de 1 000 personnes, dans le respect par ailleurs des jauges limites (5 000 personnes du 9 au 30 juin). Il consiste en la présentation d'une preuve de non contamination du Covid, parmi les trois suivantes, non cumulatives :

- ✓ la preuve d'un test négatif RT-PCR ou antigénique ;
- ✓ le certificat de rétablissement de la Covid-19 ;
- ✓ le certificat de vaccination.

Vous avez des questions sur les déplacements, la stratégie de réouverture des établissements recevant du public, les activités sportives, les cérémonies, le pass sanitaire ou encore l'accompagnement économique des entreprises ?

Retrouvez toutes ces réponses sur [le site du Gouvernement](#).

Par ailleurs, vous trouverez ci-joint un visuel synthétique des conditions de réouverture par type d'établissement recevant du public.

Pour réussir la stratégie de réouverture et permettre ce retour progressif à la normale, il convient que chacun reste vigilant dans le respect des gestes barrières et des mesures sanitaires.

Gestion de la crise sanitaire Covid-19

- Soutien aux entreprises dans le Nord : 03 59 75 01 00

Préfecture du Nord

12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003 - 59039 LILLE CEDEX
www.nord.gouv.fr - facebook.com/prefetnord – twitter.com/prefet59